

Règlement : Tournoi des Cigales Bowlers de Pertuis « Triplettes Handicap 70 »

Date de la compétition : le Dimanche **21 OCTOBRE 2018 (Finale)**

Lieu : Bowling St Barth de Pertuis (84120)

ARTICLE 1 :

Ce tournoi non homologué est ouvert à tous (licenciés ou non).

ARTICLE 2 :

Le tournoi se déroulera en Triplettes pour un maximum de 18 équipes engagées.

- Une phase éliminatoire d'une série de **6** lignes (**2 x 3** lignes),
- A l'issue seront qualifiées pour la Finale, les équipes classées de 1 à 10.

La Finale se jouera en **6** lignes, 1 équipe/piste et avec un décalage de **3** pistes vers la droite après la première série de **3** lignes. La Finale s'effectuera en conservant la moitié des quilles réalisées lors des phases éliminatoires.

ARTICLE 3 :

Pour les joueurs licenciés le handicap sera celui du dernier listing FFBSQ paru en Juillet 2018.

Pour les joueurs n'ayant pas 24 lignes au listing (S), le handicap sera celui de la ligue organisée par son propre club à charge au président du club en question de fournir les handicaps. Il sera limité à 70 quilles.

ARTICLE 4:

Un remplaçant par équipe sera accepté (son handicap sera calculé conformément à l'article 3).

L'organisateur devra être informé de toute modification d'engagement au plus tard 24 h00 avant le début de la compétition (phase éliminatoire).

ARTICLE 5 :

Le port d'un T-shirt ou maillot du Club est souhaité.

Il est interdit de boire, manger et de fumer **sur les approches** pendant la compétition.

Toute infraction pourrait conduire à l'exclusion du joueur.

ARTICLE 6 :

En cas d'égalité les équipes et les joueurs seront départagés par leur total scratch puis par la plus petite différence entre leur meilleure et leur plus petite série.

ARTICLE 7 :

Éliminatoires : 6 équipes par journée de qualification

Le mardi 16/10/2018 de 19h00 à 22h30

Le jeudi 18/10/2018 de 16h00 à 19h30

Le samedi 20/10/2018 de 9h00 à 12h30

Les tours du Samedi sont réservés aux licenciés les plus éloignés (plus de 60 km)

Finale : **le dimanche 21/10/2018 de 9h00 à 13h00**

L'attribution des pistes sera effectuée par tirage au sort réalisé préalablement au tournoi.

Tout au long de la compétition, un décalage de **3** pistes sur la droite sera réalisé.

ARTICLE 8 :

Un maximum de 4 équipes par club est autorisé. Au-delà les équipes seront en liste d'attente et prises par ordre d'inscription selon la place disponible.

NB : Si besoin on pourrait prévoir un tour supplémentaire de 6 le Mercredi ou le passage à 8 triplètes le samedi... Vous serez tenu au courant en fonction du nombre de participant.

Pour vous inscrire, veuillez contacter Alain DUBOIS au n° de tél : 06.66.28.32.06 ou de préférence laisser un message sur le BLOG <http://www.cigales-bowlers.com> en ajoutant un commentaire ou encore par l'onglet contact (contact@cigales-bowlers.com)

Les engagements sont fixés à **135 €** par équipe (soit **45 €** par joueur).

Pour être valable, vos engagements devront être reçus par l'organisateur au plus tard **8** jours avant le début des phases éliminatoires. Les engagements doivent comporter toutes les indications suivantes : Noms, Prénoms, ordre de jeu et n° de licence des joueurs, un n° de téléphone ou un mail de contact/équipe ; il faudra de plus envoyer les chèques d'engagements (libellés à l'ordre du CBP) à l'adresse suivante :

CIGALES BOWLERS DE PERTUIS – Bowling ST BARTH, Chemin de Saint Martin – 84120 PERTUIS

ARTICLE 9 :

Indemnités révisées en fonction du nombre d'équipes inscrites :

1ère triplète : 330 €

2ème triplète : 240 €

3ème triplète : 135 €

Meilleure ligne scratch 25 €

Soit un total des indemnités de 730 €

Bilan Financier basé sur 18 équipes, il sera révisé en fonction du nombre d'équipes inscrites en final :

Engagement 18*135 = 2430.00 €

Prix des parties 504*3.2 = 1612.80 €

Récompenses = 730.00 €

Solde au club (organisation)= 87.20 €

ARTICLE 11 :

La participation aux épreuves implique l'acceptation des dispositions ci-dessus et le respect des décisions des organisateurs